

De: Mairie Malansac
Envoyé: vendredi 1 juin 2018 08:28
À: Francoise Gautier
Objet: TR: Société d'Exploitation du Parc Eolien (S.E.P.E.) du Moulin Neuf - Moulin Neuf

De : hedererjs@free.fr [mailto:hedererjs@free.fr]
Envoyé : jeudi 31 mai 2018 22:28
À : Mairie Malansac
Objet : Société d'Exploitation du Parc Eolien (S.E.P.E.) du Moulin Neuf - Moulin Neuf

Pour Madame Hanrot-Lore, la Commissaire-enquêtrice

Madame,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le parc éolien prévu sur la commune de Malansac, une lecture rapide des documents mis à disposition par la préfecture du Morbihan montrent que :

- les dispositions réglementaires sont parfaitement respectées
- les avis des différentes administrations ne relèvent que quelques réserves que l'opérateur ne devrait avoir aucune peine à respecter

Les avis d'opposants sont et seront probablement de nature "classiques":

- opposition au bruit induit : les études existantes sur des parc éolien de faible capacité (3 éoliennes...) montrent que le bruit est de l'ordre du vent dans les arbres (et la région est boisée)
- opposition sur les principes archéologiques : la faible emprise au sol n'exclut en rien des fouilles ultérieures, même au pied des éoliennes et les techniques modernes d'analyse de sol permettent d'analyser facilement si il existe un quelconque intérêt archéologique relativement facilement
- opposition pour des problèmes de biodiversité :
 - l'étude montre bien que les éoliennes se trouvent à l'écart des routes migratoires.
 - Pour ce qui concerne les chiroptères, une récente étude (SFEPM) donne pour la France une "hécatombe" de 1600 chiroptères pour la période 2003 - 2014 (dont 672 pipistrelles), soit moins de 200 animaux par an. L'impact des pesticides supprimant une partie des réserves de nourriture naturelle de certains animaux et une partie du cycle de la vie sur les zones dans lesquels ils sont utilisés et bien plus préoccupant
 - opposition "de principe" ou "NIMBY": d'accord avec les éoliennes, mais pas près de chez moi...

Ce type d'opposition "standard" fait peu de cas des études montrant l'adhésion générale des "riverains" proches des éoliennes après leur mise en marche, ou de l'impact économique reconnu d'un parc éolien sur les communes concernées...

Je suis cependant plus favorable à la gestion de parcs éoliens par des collectifs citoyens qu'à l'implantation par des opérateurs.

D'autre part, la dépendance énorme de la France à l'égard d'une source principale d'électricité nécessitant un combustible importé (Uranium) l'utilisant dans un parc générique pour lequel les investissements prévus dans les années à venir se comptent en centaines de milliards est un risque complètement fou.

La mise en place de parcs éoliens, ainsi que d'autres sources renouvelables, doit être accélérée dans les années à venir afin de minimiser le risque systémique sur la fourniture électrique. Notre dépendance aux

importations de matières fissiles et fossiles nous conduit depuis bien des années à être dépendant avec nombre de régimes politiques non démocratiques et douteux.

Pour ces quelques raisons, je vous prie de bien vouloir considérer mon adhésion sans réserves au projet d'éolienne de Malansac.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs

JS HEDERER

Ingénieur répertorié à l'IESF (n° 1031960)

Gérant de société

Secrétaire du CRILAN